

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN des Activités industrielles de boulangerie et pâtisserie (Brochure n° 3102 – IDCC 1747)

CCN des Œufs et produits d'œufs (Brochure n° 3184 – IDCC 2075)

Personnel non cadre

Au 1^{er} janvier 2024

	Part employeur*	Part salarié*
Décès	0,099%	0,043%
Rente éducation	0,084 %	0,036%
Allocation obsèques	0,007 %	0,003 %
Incapacité de travail	-	0,315%
Invalidité	0,723%	_
Total	0,913%	0,397%

^{*} Cotisations exprimées en pourcentage du salaire brut TA-TB.

Le taux global = 1,31 % du salaire brut TA-TB.

Répartition cotisation:

- 1/3 pour le salarié;
- 2/3 pour l'employeur.

Retrouvez l'ensemble des documents concernant votre régime sur notre site internet

https://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-boulangerie-patisserie-industrielles/offre-la-prevoyance-collective-dediee-a-la-ccn-boulangerie-patisserie-industrielles

AG2R Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 14/16 bd Malesherbes 7500	8 Paris. SIREN 333 232 270.
012021-94446 rvb nc	